Communiqué commun

UNSA Education – Sgen-CFDT

Protocole d'accord sur les mesures catégorielles du MEN

L'UNSA Éducation et le Sgen-CFDT ont signé aujourd'hui le protocole d'accord qui acte les priorités du ministère de l'Education nationale en matière catégorielle pour les trois prochaines années.

Dans un contexte budgétaire difficile, l'effort portera sur l'amélioration des plus basses rémunérations, notamment celles des personnels administratifs de catégorie C et des contractuels, sur le rapprochement des rémunérations des différents corps d'enseignants et d'éducation, par la création d'une indemnité pour les professeurs d'école et par le rapprochement des taux de promotion de toutes les catégories d'enseignants, et enfin sur la valorisation des parcours professionnels de tous les personnels dans la perspective des discussions à venir sur l'évolution des missions et des métiers.

L'UNSA Éducation et le Sgen-CFDT se félicitent d'un accord qui engage le Ministère et le Gouvernement sur la voie d'une amélioration solidaire des rémunérations et des perspectives de carrières, rompant ainsi avec une habitude de négociations catégorielles où chaque corps défend séparément ses intérêts. Ils se réjouissent également que s'ouvrent à l'automne prochain des discussions sur les évolutions nécessaires des missions et des métiers de l'ensemble des personnels de l'Education nationale.

Cet accord témoigne enfin d'une nouvelle façon de conduire le dialogue social dans l'Education nationale, faisant le choix de la transparence des discussions et où le Ministre et les organisations syndicales prennent leurs responsabilités devant les personnels.

Nos organisations syndicales continueront d'agir pour l'amélioration des conditions de travail et des rémunérations des personnels.

Paris le 30 mai 2013,

Laurent ESCURE
Secrétaire général de l'UNSA Éducation

Frédéric SÈVE
Secrétaire général du Sgen-CFDT

Contacts presse :
UNSA Éducation
Delphine Lebahan, attachée de presse, 06 85 33 27 05, delphine.lebahan@unsa-education.org
Sgen-CFDT
Pierre FRUSTIER, attaché de presse, 01 56 41 51 02, 06 42 20 18 81, atdepresse@sgen.cfdt.fr